



PRINCIPE DE REALITÉ

La LOI SANTÉ est une chance. Elle nous permettra avec pragmatisme et réalisme de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de santé. Il y a des occasions qu'il faut savoir saisir et c'est assez rare pour être souligné : une Loi est consacrée à la santé en dehors du vote annuel du budget.

Hospitaliers, nous nous sommes tous élevés contre les méfaits de la loi HPST du précédent régime. Nous le savons, d'ores et déjà ; ce texte est insuffisant en ce qui ne gomme pas tous les dysfonctionnements aggravés par la précédente loi HPST. Néanmoins, elle ouvre des perspectives concrètes par le retour à une véritable politique publique de santé.

Au sein de cette Loi, nous avons la possibilité d'infléchir dans la bonne direction :

[1 - La place du médecin dans la gouvernance hospitalière](#)

Reconnaissance des services comme unité de prise en charge et ajustement positif du rôle du chef de service...

[Lire la suite](#)

[2 - La création des Groupements Hospitaliers de Territoire \(GHT\) de la future LOI DE SANTÉ doit se faire dans une optique exclusivement médicale et non économique](#)

La gouvernance territoriale doit être médicalisée...

[Lire la suite](#)

[3 - Le Développement Professionnel Continu \(DPC\) est au cœur des préoccupations des praticiens hospitaliers. Notre organisation œuvre au quotidien pour sa promotion sur plusieurs thèmes](#)

Suffisance des moyens, Indépendance dans la réalisation...

[Lire la suite](#)

[4 - Au-delà de la Loi actuelle, nous sommes attachés à poursuivre la modernisation des carrières hospitalières en particulier dans le cadre de la mission LE MENN en cours à ce jour.](#)

Création d'une 5° plage de travail consacrée au début de nuit...

[Lire la suite](#)

La révolution du système de santé n'est pas à l'ordre du jour. Quelque que soient les objectifs partagés que nous défendons, restons unis. Nous avons besoin de cette Loi. Le réalisme commande que nous accompagnions la mise en œuvre de dispositions contenues dans ce projet de loi.

Dès le 16 mars, mettons tout en œuvre auprès des députés et sénateurs, premiers représentants des usagers du système de santé, pour que cette Loi mette en avant l'hôpital public.

Bureau de l'INPH

Intersyndicat National
des Praticiens Hospitaliers
30 Bd Pasteur - 75015 Paris

www.inph.org
Contact : Rachel BOCHER